

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2020

Présents : Jean-Jacques BARTOLI ; Rose-Marie CESARI ; Marie-Paule LANGIANNI ; Antoinette GERMAIN ; Blanche CESARI ; Isabelle BARTOLI ; Elisabeth LOMELLINI ; Dominique FARELLACCI ; Jérôme ISTRIA; Yves NICOLAI.

Absent ; Bernard BUCAI.

Secrétaire de Séance : Yves NICOLAI.

Ordre du Jour :

1) Travaux du chemin de CIGALA ;

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 26/06/2020, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement pour le projet de réfection et la remise aux normes d'une portion du chemin communal desservant les maisons du lieu-dit « CIGALA » et l'avait mandaté pour constituer un dossier de demande de subvention auprès de la Collectivité de Corse. Ce projet était estimé à 59 994.00 € ;

Suite à un avis favorable de la CDC pour un financement à hauteur de 70% du montant HT. Le maire propose de procéder à une opération d'appel d'offres simplifié. Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer en nous précisant que ce mode de procédure est autorisé suite au décret du 22/07/2020 relevant le seuil minimum des travaux à 70 000€. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition du maire et le mandate afin de procéder aux démarches nécessaires.

2) Achat d'un camion :

Le Maire nous rappelle que lors de la séance du Conseil du 26/06/20, le Conseil Municipal avait délibéré et avait acté le remplacement du camion de la voirie. Il avait mandaté le Maire afin de procéder aux demandes de financement.

La CDC ayant répondu favorablement à cette demande à la hauteur de 70 % du montant HT, le maire propose de lancer l'opération de mise en concurrence auprès de plusieurs concessionnaires. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir délibérer pour un financement à hauteur de 70%.

Les membres du conseil à l'unanimité des membres présents autorisent le maire à entreprendre ces démarches.

3) Sanitaires école primaire :

Le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation et de remise aux normes des sanitaires de l'école primaire, notamment pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il présente une étude effectuée par le cabinet MARGELLI qui estime les travaux à 24 263, 58 € TTC.

Il propose de financer cette opération de la façon suivante :

-Montant total des travaux : 24 263,58 €

- Montant subventionnable : 22 057,80€
- Montant et origine des recettes ; DETR : 20 % du HT (4411,56 €) ; CDC : 60 % du HT (13234,68 €) ; commune y compris TVA 6617,80 €.

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents sont d'accords pour lancer cette opération et mandatent le Maire afin qu'il effectue les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

4) Indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

Le Maire fait part aux membres du Conseil que compte tenu de la crise Covid 19 et dans l'obligation de la mise en place d'un protocole sanitaire, il faut nettoyer et désinfecter la salle de classe et les sanitaires chaque soir après les cours.

Les services de l'ADMR, dans le cadre de la convention qui a été signée, n'interviennent que deux fois par semaine. Il propose de faire appel à Mlle Maëlle GRUYER qui interviendrait le lundi soir et le jeudi soir. Elle serait rétribuée par le biais d'une indemnité pour travaux supplémentaires.

Il faut pour cela délibérer et le Maire propose de prendre une délibération générale qui pourrait s'appliquer à tous les agents si le cas se présentait en d'autres occasions.

Les membres du Conseil sont d'accord avec cette proposition du maire et la votent à l'unanimité des membres présents.

5) Mise en place d'une servitude de passage et d'aménagement sur des ouvrages DFCI :

Le Maire précise au Conseil que les ouvrages DFCI existants sur la Commune ont fait l'objet d'une information pour l'inscription d'une servitude de passage et d'aménagement au titre de la défense de la forêt contre l'incendie.

Il s'agit de :

- La piste de liaison de Monte Rossu
- La piste de liaison de Miluccia
- La piste de liaison de Monte Barbatu
- Le point d'eau de Traversa.

Il souligne que les ouvrages de défense de la forêt contre l'incendie sont primordiaux pour conforter la protection du secteur de SOLLACARO. A cet effet, la Commune doit disposer de la maîtrise foncière indispensable à la pérennité des ouvrages par la mise en place de la servitude de passage et d'aménagement. Il demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer. Les membres du Conseil sont unanimes pour reconnaître l'importance de ces ouvrages et votent à l'unanimité cette proposition du Maire.

6) Demande de financement pour la réfection des rues du village :

Le Maire rappelle que lors d'une séance précédente, le Conseil Municipal avait délibéré pour lancer une étude sur la réhabilitation des rues du village.

Le bureau d'étude CETAVIA qui avait été sélectionné a rendu son étude avant-projet.

Le cout total de cette opération a été estimé à 868 038.95 €.

Le Maire propose de financer cette opération de la façon suivante :

- Montant total des travaux : 868 038.95 €
- Montant subventionnable : 788 000.00 €

- DETR (20% du HT) : 157 600.00 €
- CDC (60% du HT) : 472 800.00 €
- Commune (y compris TVA) : 237 638.95 €

Les membres du Conseil sont unanimes pour reconnaître l'importance de ces travaux et mandatent le Maire pour engager les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

7) Demande de subvention :

Le Maire fait part d'une demande de subvention émanant de l'association CORSICA DOC avec laquelle une convention de partenariat sera signée prochainement.

Cette association travaille depuis quelques années avec la commune dans le cadre du cinéma itinérant en organisant la projection d'une dizaine de films par an dans la salle polyvalente du groupe scolaire.

Cette subvention de 1 000€ représente ce qui est facturé actuellement chaque année pour l'organisation des projections.

Le Conseil accepte et vote à l'unanimité cette proposition du maire.

8) Division foncière :

Le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion, le Conseil Municipal l'avait mandaté pour procéder à la division foncière d'une parcelle située dans le lotissement communal.

En effet cette parcelle est difficilement exploitable dans son entité actuelle dans la mesure où elle est traversée par un ruisseau d'écoulement des eaux pluviales.

Le projet était de la diviser en 3 lots qui pourraient être vendus aux propriétaires riverains qui en avaient fait la demande.

Le cabinet EYSSETTE, géomètre agréé a présenté un projet de division en 1 lot de 759 m² ; 1 lot de 414 m² ; 1 lot de 73 m².

Les membres du Conseil reconnaissent l'impossibilité d'exploiter ce lot sans le diviser et sont d'accord avec la proposition du Maire.

Compte tenu de la situation très particulière de ce terrain les membres du conseil fixent le prix à 25 € du m² et mandatent le Maire afin de contacter les 3 riverains concernés pour leur faire cette proposition.

9) Questions diverses :

- a) Courrier de Mr Jérôme ISTRIA : le Maire nous fait part d'un courrier de Mr ISTRIA, artisan électricien sur la Commune, qui nous demande la possibilité de louer un bureau dans le groupe scolaire afin d'y installer son secrétariat. Il nous explique que cette occupation sera temporaire car des locaux administratifs sont prévus dans la construction de son hangar professionnel mais que les travaux ont pris du retard et qu'il a besoin de ces locaux très rapidement.

Le Maire et le Conseil prennent en considération cette demande et lui proposent un local d'environ 13 m² jouxtant le bureau de l'agence postale.

Mr ISTRIA accepte cette proposition, s'engage à réaliser les travaux nécessaires et demande au Conseil de lui fixer le montant du loyer.

Les membres du Conseil fixent le loyer à 100€ mensuels.

- b) Courrier de Mme ORSINI et Mr BATTINI : le Maire nous rappelle que cette famille de 4 personnes avec un enfant en bas âge occupe actuellement un logement situé dans l'ancien presbytère. Ce logement est, depuis quelques temps, très humide et proche de l'insalubrité.

Dans ce courrier la famille ORSINI/BATTINI nous demande la possibilité d'être relogée dans un appartement, actuellement vacant de type T4, situé dans le groupe scolaire.

Le conseil à l'unanimité reconnaît l'urgence de ce relogement et donne donc son accord.

Par ailleurs le Maire nous propose de lancer une étude afin de solutionner ces problèmes d'infiltration et dans un deuxième temps d'y faire les travaux nécessaires afin de pouvoir relouer cet appartement.

- c) Maison COLONNA D'ISTRIA : le Maire nous indique que le bureau d'étude MARGELLI a estimé les travaux de la maison à +/- 640 000€. Rappelons que la municipalité envisage de créer dans cette bâtisse 6 logements sociaux.

Le Maire estime que cette somme lui paraît assez basse et a donc demandé au bureau d'étude de lui confirmer cette estimation. Il nous rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 80% du montant H.T. et que la Commune peut bénéficier d'un prêt à taux 0 pour compléter ce financement.

Le Maire propose au Conseil d'engager une recherche de financements si le bureau MARGELLI lui confirme cette estimation.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition du Maire.

- d) Etude Toponymie : Le Maire nous rappelle qu'une étude toponymique avait été lancée par la Commune sur SOLLACARO et CALVESE. Des plaques signalétiques devaient être apposées dans les différents quartiers et endroits remarquables. Le coût de ces travaux serait de 29 774.80 €.

Le Maire nous rappelle que ces travaux sont finançables à hauteur de 80% et demande au Conseil de l'autoriser à lancer cette opération.

Les membres du Conseil acceptent cette proposition du Maire et l'autorise à engager les démarches nécessaires.

- e) Eclairage public de SOLLACARO : le Maire nous fait part d'un mail du Syndicat d'Energie nous demandant de choisir parmi quelques modèles proposés le modèle de lampadaire que nous voudrions installer dans le village.

Le Conseil estime à l'unanimité ne pas avoir suffisamment d'éléments pour choisir ce matériel et qu'il serait opportun de se rapprocher du Syndicat afin d'avoir un technicien qui nous encadrerait et nous conseillerait.

Le Maire propose de demander à Bernard BUCAI de se rapprocher de Mr MARTINI, technicien du Syndicat d'Energie, et ainsi de demander à ce dernier de nous épauler dans ce choix.

f) Dos d'âne autour du village : Isabelle BARTOLI nous demande s'il ne serait pas judicieux d'installer des dos d'ânes dans le village car les voitures roulent trop vite.

Les membres du Conseil sont d'accord avec cette constatation de Mme BARTOLI. Le Maire propose au Conseil d'étudier cette proposition et si cela est possible, de financer ces travaux avec les amendes de police. Les membres du Conseil sont d'accord avec la proposition du Maire et le mandatent afin d'engager les démarches nécessaires.

J.J. BARTOLI

R.M. CESARI

M.P. LANGIANNI

A. GERMAIN

B. CESARI

I. BARTOLI

D. FARELLACCI

J. ISTRIA

Y. NICOLAI

E. LOMELLINI